



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par LEA/SGLEA-C
notre réf Idaff 271 818 – jw

Lausanne, le 28 juin 2018

Retrait du Rapport-préavis N° 2017/58 « Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines », réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts " Moins de sommets sur le Plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution" »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 14 décembre 2017, la Municipalité a adopté le rapport-préavis N° 2017/58 répondant au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le Plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution ».

Lors de la séance du jeudi 21 juin 2018 de la commission n° 31 en charge de l'examen dudit rapport-préavis, le postulant et les membres de la commission ont proposé des éléments pertinents sur le constat de la pollution actuelle sur la ville et sur les mesures proposées pour un plan communal anti-pics de pollution, qui méritent d'être repris.

Dès lors, la Municipalité vous informe qu'elle préfère retirer le rapport-préavis N° 2017/58 afin d'en compléter les éléments de réponse et les propositions de mesures sur les sujets développés dans le postulat de M. Gaillard et consorts.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
Place de la Palud 2
Case postale 6904
CH – 1002 Lausanne
T +41 21 315 22 15
F +41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch